

Amiens, le 8 décembre 2014



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Division  
des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement**

EL/FL n° 14 - 429

**DPAE 2 – Gestion  
des personnels  
d'encadrement**

Affaire suivie par :  
Vincent BARA  
Chef de bureau DPAE 2  
Tél. :  
03 22 82 37 73

**DPAE 3 – Gestion  
des personnels  
d'administration**

Affaire suivie par :  
Fabienne GERARD  
Chef du bureau DPAE 3  
Tél. :  
03 22 82 38 71

Fax :  
03 22 82 37 69  
Mél :  
[ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

**Horaires d'ouverture :**  
de 8h00 à 18h00  
du lundi au vendredi

**Particulièrement signalé**

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

Chancelier des Universités

à

Messieurs les Présidents d'université

Madame et Monsieur les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'OISE et de la SOMME et Madame la Secrétaire générale -Inspectrice d'académie – Directrice académique des services de l'Éducation nationale de l' AISNE par intérim

Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.

Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.

Monsieur le directeur du CANOPÉ

Monsieur le directeur de la D.R.J.S.C.S. et madame et messieurs les directeurs départementaux de la cohésion sociale

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les conseillers techniques

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division

**Objet : Mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé**

- *mouvement interacadémique des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)*
- *mouvements nationaux des médecins de l'Education nationale et des conseillers techniques de service social*
- *mouvement vers les COM et MAYOTTE des AAE et des SAENES*

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle relative à la carrière et à la mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé a été publiée au bulletin officiel spécial n°6 du 27 novembre 2014.

Vous voudrez donc bien demander aux personnels susceptibles de participer aux opérations ci-dessus de prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service accessible à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique bulletin officiel).

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectuent uniquement via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante : <https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>.

ou à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr> (rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs, sociaux et de santé/promotions, mutations),



aux dates suivantes :

- Mouvement interacadémique des AAE et des SAENES
- Mouvement vers les COM et Mayotte des AAE et des SAENES

Saisie des vœux	Edition de la confirmation de demande et renvoi du dossier par l'agent	Transmission des dossiers par les académies à la DGRH	Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	Remontée des classements (PPr)	CAPN
du jeudi 11 décembre 2014 au jeudi 8 janvier 2015 inclus	du vendredi 9 au mardi 13 janvier 2015 inclus	jusqu'au mardi 3 février 2015	jusqu'au vendredi 27 février 2015	date limite : vendredi 6 mars 2015	<b>SAENES</b> jeudi 19 mars 2015 <b>AAE :</b> mercredi 25 mars 2015

- Mouvement national des Médecins de l'éducation nationale et des conseillers techniques de service social :

Saisie des vœux	Edition de la confirmation de demande	Remontée des dossiers par les Rectorats	Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	Remontée des classements CTSSAE sur PPr	CAPN
du mardi 27 janvier 2015 au jeudi 12 février 2015 inclus	du vendredi 13 février 2015 au jeudi 5 mars 2015 inclus	jusqu'au vendredi 20 mars 2015	jusqu'au mardi 28 avril 2015	date limite : jeudi 30 avril 2015	<b>MEN</b> mercredi 10 juin 2015 <b>CTSSAE :</b> jeudi 4 juin 2015

**Attention** : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie



Grégory CHEVILLON